



## APPEL A COTISATION FEDERALE

### SAISON 2023 – 2024

Comité départemental des Yvelines

Numéro d'affiliation du club (6 chiffres) : 0 . . . . .

Nom du club : .....

Conformément à l'Assemblée Générale de notre Comité Départemental qui s'est tenue le 06/11/2022, votre Association est redevable au titre de la Cotisation

Fédérale 2023 – 2024, de la somme de :

**200 EUROS**

**Chèque à l'ordre de : Ligue Régionale IDF de Karate et DA, à retourner à :**

**Ligue Régionale IDF de Karate et DA, 2 bis rue Henri Regnault 75 014 PARIS**

Agrafer le chèque sur cette zone

Une attestation de paiement vous sera adressée par mail.